

# GOKUDO – BEZONS Enfants

Association Loi 1901. Depuis 2006, club de  
JIU-JITSU BRÉSILIEN – GRAPPLING – SELF DEFENSE  
Affilié CFJJB – IBJJF

[www.gokudojj.fr](http://www.gokudojj.fr) [www.facebook.com/GokudoJiuJitsu](https://www.facebook.com/GokudoJiuJitsu)  
[https://www.instagram.com/gokudobjj\\_official/](https://www.instagram.com/gokudobjj_official/)

## Bulletin d'adhésion saison 2024 / 2025

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de Naissance : ..... Ville de Naissance : ..... Sexe M/F : ...  
Domicile : .....  
Téléphone portable : ..... E-mail : .....  
Inscrit l'année précédente :  oui  non      Paiement via virement RIB :  oui  non

### Cotisation Annuelle et Trimestrielle (licence CFJJB comprise) :

Année Complète (Enfant) (pour les fratries 110€ pour le 2 <sup>ème</sup> et 90€ pour le 3 <sup>ème</sup> )	... <input type="checkbox"/> 130 €
Année Complète Fratrie 1	... <input type="checkbox"/> 110 €
Année Complète Fratrie 2	... <input type="checkbox"/> 90 €
Offre salle privée VITÆ accès total (-15% pour les anciens inscrits)	... <input type="checkbox"/> 390 €

**La cotisation donne accès à tous les clubs affiliés GOKUDO en région parisienne (Argenteuil, Gennevilliers & Bezons)**

**La cotisation offre VITÆ donne en plus accès à tous les cours ados/enfants (8 cours supplémentaires) de la salle privée au Vésinet/Le Pecq (PAIEMENT EN LIGNE ou espèces UNIQUEMENT)**

### Au moment de l'inscription :

Fournir **obligatoirement** un certificat médical, de moins de trois mois, mentionnant l'aptitude à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien y compris en compétition. Fournir également **une photo d'identité** pour les personnes non inscrites l'année précédente.

### Modalités de paiement :

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques (à l'ordre de GOKUDO), espèces et virement via RIB (IBAN : FR76 3000 3018 8500 0509 5511 072). Il est possible de faire jusqu'à 3 chèques qui seront encaissés au cours de l'année (**respectivement en novembre, février et le dernier en mai**).

### Autorisation parentale

Je soussigné(e) ..... autorise mon enfant à pratiquer le Jiu-Jitsu Brésilien. En tant qu'adhérent, il devra s'engager à respecter les règles du sport pratiqué ainsi que celles du règlement intérieur de l'association (cf page suivante).

Date :

Signature :

## REGLEMENT INTERIEUR

1. La pratique du jiu-jitsu brésilien nécessite obligatoirement un **certificat médical**.
2. **Les cotisations doivent être versées en totalité à l'inscription.**
3. **GOKUDO ne peut être tenue responsable des dégradations provoquées par les adhérents.** Chaque élève se doit de préserver les équipements sportifs et les locaux mis à sa disposition.
4. **La pratique du jiu-jitsu brésilien se fait uniquement avec un kimono ou short adapté**, un slip sous le pantalon pour tous et un tee-shirt sous la veste pour les filles. Tous les bracelets, chaînes, boucles d'oreilles, barrettes, bagues et bijoux de toutes sortes sont interdits... GOKUDO n'étant par ailleurs aucunement responsable des vols pouvant être commis.
5. Hygiène : **La pratique du jiu-jitsu brésilien impose une bonne hygiène corporelle** ; les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts ; le kimono doit être également propre et sec. **Pour aller des vestiaires au tapis, il est strictement interdit de marcher pieds nus.**
6. Les adhérents sont tenus d'**arriver à l'heure et de demander l'autorisation d'un professeur en cas de départ anticipé.** Les adhérents ne doivent pas quitter le tapis (*pour aller aux vestiaires, par exemple*) sans avoir demandé, au préalable, l'autorisation d'un professeur.
7. Le respect étant une des valeurs centrales du club : **les saluts de début et de fin de cours, ainsi que de début et de fin de combat, sont obligatoires.** Ils témoignent du respect que l'on porte à ses partenaires, à son professeur, à sa discipline.
8. **Chaque élève doit accepter de s'entraîner avec tout autre adhérent, sans aucune distinction.**
9. **Tout combat débuté doit être mené à son terme sauf cas exceptionnel** (blessure, asthme...). Aucun combat ne pourra être démarré avant ou après que le professeur ait donné le signal de départ. Il est **interdit de se reposer pour affronter un adversaire qui vient de combattre.**
10. **Toute forme de prosélytisme et de militantisme est interdite dans l'enceinte du club.**
11. **Le professeur se réserve le droit d'organiser le cours comme il l'entend** (musique, thèmes, randoris etc...)
12. **Toute personne s'entraînant au Gokudo est tenue obligatoirement de passer ses grades avec les professeurs du club uniquement et de représenter exclusivement GOKUDO en compétition en France et à l'International.**
13. En cas de non respect des règles morales et de disciplines à l'intérieur ou hors du Dojo (réseaux sociaux par ex), **le professeur se réserve le droit d'exclure un élève du cours.** (le remboursement se fera au prorata de l'année en cours)

SIGNATURE DE L'ELEVE